# Conditions Générales de Vente

...

Formations concernées:
Méthode PEC®, Hypnose, EFT,
Installation professionnelle et
Spécialisations en Psychologie



#### ARTICLE 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre l'École de Kinésiologie et de Techniques Complémentaires (ci-après « EKTC ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») dans le cadre de l'achat ou de la participation à une prestation de formation relevant de la Méthode PEC®, Hypnose, EFT ou des Spécialisations en Psychologie dispensée par l'EKTC.

Elles s'appliquent à l'ensemble de ces formations proposées par l'EKTC dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

Les formations concernées sont non diplômantes, non certifiantes au sens du RNCP, et peuvent être proposées en e-learning, visioconférence ou en format hybride. Les contenus, durées et objectifs pédagogiques sont précisés sur le site internet de l'EKTC ou dans les documents remis au Client avant toute inscription.

La conclusion d'un contrat ou d'une convention de formation emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

En l'absence de signature formelle, toute participation effective à la formation (paiement, accès aux contenus pédagogiques ou présence à un module) vaut acceptation implicite et sans réserve des présentes CGV.



#### ARTICLE 2 — IDENTITÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION

## **EKTC – École de Kinésiologie et de Techniques Complémentaires** SASU LA COUR DU BIEN-ÊTRE

Adresse du siège social : 23 av Alsace-Lorraine 38000 Grenoble

SIRET: 792 450 348 00034

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84380860138 auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

#### Coordonnées

Téléphone : 09 70 70 54 05

Email: contact@ecole-kinesiologie.fr

Site: <u>www.ecole-kinesiologie.fr</u>

Non assujettie à la TVA (article 293 B du CGI).

Activité non soumise à une autorisation administrative ni à un ordre professionnel.

## ARTICLE 3 — MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à une formation s'effectue via le site internet de l'EKTC <u>www.ecole-kinesiologie.fr</u>, par courrier électronique ou tout autre support de communication mis à disposition par l'École.



Pour être considérée comme valide, toute inscription nécessite :

- La signature d'un contrat ou d'une convention de formation,
- Le versement d'un acompte de 30%,
- La transmission des pièces justificatives demandées (si applicable).

L'EKTC se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions administratives, éthiques, sécuritaires ou pédagogiques ne sont pas remplies.

## ARTICLE 4 — TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués en euros TTC (exonérés de TVA) sur le site internet <u>www.ecole-kinesiologie.fr</u>, rubrique « Formations ». Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription. Des frais de gestion supplémentaires sont appliqués en cas de prise en charge externe.

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou chèque. Un acompte de 30 % du montant total de la formation est exigé à la conclusion du contrat, sauf mention contraire. Le solde est exigible avant le démarrage de la formation. Les supports de formation et outils pédagogiques se débloquent suite au paiement total du module de formation.

En cas de financement partiel ou total par un tiers (ex : OPCO, France Travail, employeur, etc.), le Client demeure responsable du paiement si la prise en charge n'est pas validée ou honorée.

Toute inscription, même en cas de règlement par échéancier, nécessite obligatoirement le versement d'un acompte équivalent à 30 % du montant total de chaque module.



En cas de financement par un organisme externe, un chèque d'acompte du même montant est demandé au Client à titre de garantie. Ce chèque n'est pas encaissé sauf en cas de désistement tardif ou d'abandon de la formation.

En cas d'abandon ou d'annulation non justifiée, les conditions prévues à l'article 7 s'appliquent dans leur intégralité, y compris pour les stagiaires bénéficiant d'un financement par un tiers. Le montant de l'acompte reste dans tous les cas dû et acquis à l'École.

## ARTICLE 5 — DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation.

Ce droit s'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun paiement ne peut être exigé durant ce délai.

Ce droit devient caduc si le client accède aux contenus pédagogiques avant la fin du délai. Aucun remboursement ne pourra alors être réclamé.

## ARTICLE 6 — DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS AUX FORMATIONS

L'accès aux supports de formation en ligne est ouvert au maximum dans un délai de 48 heures ouvrées suivant la réception du paiement intégral.



#### ARTICLE 7 — CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

#### 7.1 Annulation à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit (courrier avec accusé de réception ou courrier électronique avec accusé de lecture).

Les conditions d'annulation et de remboursement sont les suivantes :

- Plus de 30 jours avant le début du module : seuls les frais administratifs équivalents à l'acompte de 30 % restent acquis à l' École.
- Entre 15 et 30 jours avant : l'École se réserve le droit de facturer l'acompte versé, majoré de 20 % du prix total du module.
- Moins de 15 jours avant ou après démarrage (accès aux contenus ou participation à une session) : la totalité du montant de la formation est due, sans remboursement possible.

Toute formation est considérée comme commencée dès lors que le stagiaire accède aux contenus pédagogiques numériques ou participe à une session en visioconférence. À compter de ce démarrage, la formation est due en totalité.

Dans tous les cas, l'École pourra proposer, sans obligation, un report exceptionnel sur une session ultérieure, selon les disponibilités.

#### 7.2 Absence partielle ou abandon en cours de module

Toute absence, même partielle (demi-journée ou journée entière), pendant un module de formation, ne donne lieu à aucun remboursement, réduction ou report, sauf cas de force majeure justifié par un document officiel.



L'abandon en cours de formation, quel qu'en soit le motif, n'ouvre droit à aucun remboursement. La formation reste intégralement due, sauf accord écrit exceptionnel de l'École.

La validation de la formation ou la délivrance d'une attestation pourra être conditionnée à la participation à l'ensemble des séquences prévues.

#### 7.3 Cas de force majeure

En cas d'empêchement définitif pour motif légitime (notamment accident, maladie grave, hospitalisation, décès d'un proche), justifié par un certificat médical ou tout document officiel, le contrat pourra être résilié.

L'École proposera, à sa seule appréciation, soit :

- un report sur une session ultérieure,
- un remboursement partiel, calculé au prorata des prestations non réalisées et des frais engagés.

## 7.4 Annulation ou report à l'initiative de l'École

L'École se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si les conditions nécessaires à sa réalisation ne sont pas réunies (ex. : nombre insuffisant de participants, indisponibilité du formateur, cas de force majeure).

Dans ce cas, les sommes versées par le Client lui seront **intégralement remboursées**, ou un **report sans frais** lui sera proposé. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée par le Client.

Dans le cas d'accès aux contenus pédagogiques, seul un report sans frais sera proposé.



#### ARTICLE 8 — RÉCLAMATIONS ET SERVICE APRÈS-VENTE

Toute réclamation peut être adressée à contact@ecole-kinesiologie.fr. Une réponse sera apportée dans un délai maximum de 48 heures ouvrées.

Aucun service après-vente n'est proposé, hors accès au forum dédié aux stagiaires et possibilité de supervisions individuelles sur rendez-vous, facturées 75 €.

## ARTICLE 9 — RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE

L'EKTC s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des formations. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée :

- En cas de force majeure,
- En cas de manquement ou de négligence du Client (absence, matériel inadapté, défaut de préparation...).

L'EKTC ne garantit aucun résultat professionnel à l'issue de la formation.

Les formations proposées ne sont ni diplômantes, ni certifiantes au sens des titres RNCP ou blocs de compétences reconnus par l'État.

## ARTICLE 10 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus pédagogiques (vidéos, textes, supports PDF, outils, etc.) remis ou rendus accessibles dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de l'EKTC ou de leurs auteurs.

Toute reproduction, diffusion ou usage commercial sans autorisation écrite préalable est strictement interdit. L'EKTC se réserve le droit de poursuivre tout abus.



#### ARTICLE 11 — DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression des données en adressant sa demande à l'adresse suivante :

- contact@ecole-kinesiologie.fr
- EKTC 23 avenue Alsace Lorraine, 38000 Grenoble.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL – www.cnil.fr).

Les données sont conservées pendant la durée du contrat augmentée de 3 ans à des fins administratives ou légales.

## ARTICLE 12 — MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation :

#### **CNPM Médiation Consommation**

www.cnpm-mediation-consommation.eu

27 avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond

À défaut d'accord amiable, les litiges seront portés devant les juridictions compétentes.

#### **ARTICLE 13 — DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.



En cas de litige non résolu à l'amiable ou par voie de médiation, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux français, dans les conditions de droit commun.

Lorsque le Stagiaire à la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, les règles de compétence territoriale s'appliquent conformément aux dispositions des articles R.631-3 et suivants du Code de la consommation, permettant au Stagiaire de saisir, au choix :

- la juridiction du lieu de son domicile au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du litige,
- ou celle du lieu du siège de l'Organisme de formation.

#### ARTICLE 14 — ASSURANCE

L'École de Kinésiologie et de Techniques Complémentaires (EKTC) a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les activités de formation à la Méthode PEC®, à l'Hypnose, à l'EFT et aux techniques associées.

Cette assurance est souscrite auprès de Beazley Insurance Designated Activity Company, via le courtier Abela Assurances, et couvre les prestations sur l'ensemble du territoire mondial (hors USA/Canada).

#### Coordonnées:

**Beazley Insurance Designated Activity Company** 

1 rue Saint Georges, 75009 Paris

Intermédiaire : Beazley Solutions International Ltd — Immatriculée en Irlande, n° 635942

Contrôle ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Site: www.centralbank.ie



#### ARTICLE 15 — ACCEPTATION TACITE DES CGV

En l'absence de signature formelle d'un contrat ou d'une convention de formation, la participation effective du stagiaire à tout ou partie de la formation (accès aux contenus pédagogiques, présence aux sessions, paiement partiel ou total) vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Ces conditions seront alors pleinement applicables à la relation contractuelle entre l'École et le stagiaire, conformément aux dispositions du Code civil et du Code du travail.

